

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 517

3 avril 2007

### SOMMAIRE

ACP Europe S.A. ....	24788	Investal Holding S.A. ....	24809
Anloja .....	24770	Iron and Steel International S.A. ....	24780
Barguzin Participation S.A. ....	24772	King's Cross Asset Funding 24 .....	24786
Beauce Management S.A. ....	24806	King's Cross Asset Funding 25 .....	24778
Bellefontaine S.A. ....	24816	King's Cross Asset Funding 27 .....	24787
Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A. ....	24809	Lais S.à r.l. ....	24787
Cardazzo S.A. ....	24772	Maple Holding S.A. ....	24772
Carrera Invest S.A. ....	24785	Marie S.à r.l. ....	24815
Caselex S.à r.l. ....	24800	MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l. ....	24776
Centerra Luxembourg S.à.r.l. ....	24815	Milwaukee Holding S.A. ....	24781
Charterhouse Nova I .....	24788	Mistral Finance S.A. ....	24776
Co-Derco S.A. ....	24771	Must Properties and Investments S.A. ...	24781
Dani S.à.r.l. ....	24774	Naropa Properties Luxembourg S.A. ....	24810
Easyfairs Europe S.A. ....	24814	Nicotel Holding SA .....	24775
Ecodur .....	24802	Nitsba Actipole S.A. ....	24773
Edwin S.A. ....	24815	Nitsba Participations S.A. ....	24774
Essel Consulting Group S.A. ....	24779	Nitsba Telecom S.A. ....	24775
Euro Broker Service S.A. ....	24779	North Star Participations S.A. ....	24779
Eurofinim S.A. ....	24778	Oligarum .....	24798
Eurokobuild S.A. ....	24777	RM Décor S.à r.l. ....	24800
Fabrique d'Images S.A. ....	24773	Roga International S.A. ....	24771
Fabrique d'Images S.A. ....	24773	Sloane Gardens .....	24786
Fabrique d'Images S.A. ....	24774	Solid Grund A.G. ....	24777
Field Conseil S.à r.l. ....	24806	SSCP Coatings .....	24770
Fimolux International S.A. ....	24780	Terciel S.A. ....	24781
Finance Agricole S.A. ....	24780	The Exhibition Factory S.A. ....	24777
FIN.ZO S.A. ....	24775	TLGB Luxembourg Holdings S. à r.l. ....	24770
Foncière de Montmélian .....	24785	TRALUX, Société Générale de Travaux - Luxembourg S.à r.l. ....	24814
Giunone S.A. ....	24816	Transbel Holding S.A. ....	24809
Graphic Invest S.A. ....	24815	Weekendesk International S.A. ....	24782
Hammersmith S.à r.l. ....	24815	X 10 Technology (Soparfi) S.A. ....	24770
Home Technology (Soparfi) S.A. ....	24770	Yellow Perfection S.à r.l. ....	24800
ING RPPSE Soparfi A S.à r.l. ....	24778	Zidcom Investments S.A. ....	24771
International A.C.P. S.A. ....	24786		
International Gas Distribution S.A. ....	24816		

**Home Technology (Soparfi) S.A., Société Anonyme,**

(anc. X 10 Technology (Soparfi) S.A.).

Enseigne commerciale: X 10 Technology.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 122.791.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

E. Schlesser

Notaire

Référence de publication: 2007024201/227/14.

(070018003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**SSCP Coatings, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 101.097.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007024238/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10529. - Reçu 36 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**TLGB Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 92.825.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2007024259/1005/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10941. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Anloja, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 109.338.

La société EURO REVISION S.A. a dénoncé, avec effet au 10 janvier 2007, le siège social de la société ANLOJA, 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, R.C.S. Section B n ° 109.338.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

EURO REVISION S.A.  
Pour le Conseil d'Administration  
Signature

Référence de publication: 2007024349/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05968. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Roga International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 83.919.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ROGA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme  
Signature / Signature  
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007024261/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10976. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017849) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Co-Derco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 52.201.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CO-DERCO S.A.  
Signature / Signature  
Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007024264/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10975. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Zidcom Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.  
R.C.S. Luxembourg B 102.430.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 septembre 2006*

L'assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société révoque Monsieur Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société,

*Deuxième résolution*

La société révoque Monsieur Stéphanie Collmann, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société.

*Troisième résolution*

La société nomme Monsieur Haim Tsuff, demeurant à NL-2103 Heemstede, 2a, Van Merlenlaan au poste d'administrateur de la société.

*Quatrième résolution*

La société nomme Monsieur Avni Ofer, demeurant à H-2142 Cruquius, Spaarneweg 14 (Hollande) au poste d'administrateur de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

ZIDCOM INVESTMENTS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024522/683/27.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Cardazzo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.930.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CARDAZZO S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007024266/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10973. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Barguzin Participation S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 87.481.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BARGUZIN PARTICIPATION S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007024267/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10970. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Maple Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 106.832.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 septembre 2006*

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société révoque Monsieur Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

La société révoque Monsieur Yves Murschel, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société.

*Troisième résolution*

La société nomme Monsieur Haim Tsuff, demeurant à NL-2103 Heemstede, 2a, Van Merlenlaan au poste d'administrateur de la société.

*Quatrième résolution*

La société nomme Monsieur Avni Ofer, demeurant à H-2142 Cruquius, Spaarneweg 14 (Hollande) au poste d'administrateur de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

MAPLE HOLDINGS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024523/1351/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00097. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Fabrique d'Images S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7471 Saeul, 17A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.057.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024272/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09890. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Fabrique d'Images S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7471 Saeul, 17A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.057.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024274/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09891. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Nitsba Actipole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 99.904.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 septembre 2006*

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société révoque Monsieur Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

La société révoque Monsieur Frédéric Noel, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société.

*Troisième résolution*

La société nomme Monsieur Haim Tsuff, demeurant à NL-2103 Heemstede, 2a, Van Merlenlaan au poste d'administrateur de la société.

*Quatrième résolution*

La société nomme Monsieur Avni Ofer, demeurant à H-2142 Cruquius, Spaarneweg 14 (Hollande) au poste d'administrateur de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

NITSBA ACTIPOLE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024524/1351/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00058. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Fabrique d'Images S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-7471 Saeul, 17A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 89.057.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024278/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09895. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Dani S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4940 Bascharage, 260, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 92.181.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024281/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09896. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Nitsba Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 107.664.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 septembre 2006*

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société révoque Monsieur Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société.

*Deuxième résolution*

La société révoque Monsieur Yves Murschel, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société.

*Troisième résolution*

La société nomme Monsieur Haim Tsuff, demeurant à NL-2103 Heemstede, 2a, Van Merlenlaan au poste d'administrateur de la société.

*Quatrième résolution*

La société nomme Monsieur Avni Ofer, demeurant à H-2142 Cruquius, Spaarneweg 14 (Hollande) au poste d'administrateur de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

NITSBA PARTICIPATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024526/1351/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00067. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**FIN.ZO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.532.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Banque Domiciliataire

Signature

Référence de publication: 2007024283/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11027. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Nicotel Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.333.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NICOTEL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007024298/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11026. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Nitsba Telecom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2537 Luxembourg, 19, rue Sigismond.

R.C.S. Luxembourg B 106.810.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 12 septembre 2006*

L'Assemblée, après en avoir délibéré, aborde son ordre du jour et prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

La société révoque Monsieur Nicolas Bannasch, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société.

24776

*Deuxième résolution*

La société révoque Monsieur Yves Murschel, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon au poste d'administrateur de la société.

*Troisième résolution*

La société nomme Monsieur Haim Tsuff, demeurant à NL-2103 Heemstede, 2a, Van Merlenlaan au poste d'administrateur de la société.

*Quatrième résolution*

La société nomme Monsieur Avni Ofer, demeurant à H-2142 Cruquius, Spaarneweg 14 (Hollande) au poste d'administrateur de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Luxembourg, le 12 septembre 2006.

NITSBA TELECOM S.A.

Signature

Référence de publication: 2007024528/1351/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00045. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Mistral Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 106.491.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MISTRAL FINANCE S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2007024301/24/14.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11029. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**MD Information Service (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 238.108.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 98.787.

L'adresse exacte du gérant suivant est la suivante:

- Xavier Pauwels, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

Référence de publication: 2007024430/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10316. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**The Exhibition Factory S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 105.579.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue au siège social le 15 décembre 2006 que:

- Les administrateurs suivants ont été renommés avec effet immédiat jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012:

- Yves Morettini, administrateur de sociétés, 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

- Eric Everard, administrateur de sociétés, 8, Drève Aurélie Solvay, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique;

Son mandat en tant qu'administrateur-délégué est également prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012;

- Muriel Morettini, administrateur de sociétés, 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;

- Le Commissaire aux comptes, Colette Mosser, demeurant à 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, est renommé jusqu'à l'Assemblée Générale en 2012.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025164/6312/27.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10682. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

**Solid Grund A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-5445 Schengen, 47, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 47.461.

—  
*Außerordentliche Generalversammlung der Aktiengesellschaft  
Abgehalten am 27. Dezember 2006, 12.30 Uhr*

Die Generalversammlung beschloss heute einstimmig:

1. die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder:

- Anja Dillmann, D-66798 Wallerfangen

- Wolfgang Eichner, D-66793 Saarwellingen

mit Wirkung vom 31. Dezember 2006 zu ersetzen durch die Verwaltungsratsmitglieder:

- PROMOTION INVESTMENT ASSOCIATION HOLDING S.A., 47, route Du Vin, L-5445 Schengen

- BOTH UND PARTNER IMMOBILIEN GmbH, 47, route Du Vin, L-5445 Schengen

Die Mandate bleiben bestehen bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung, die im Jahr 2007 stattfinden wird.

Unterschrift

Bevollmächtigter

Référence de publication: 2007024440/2891/21.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> février 2007, réf. LSO-CB00228. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070018455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Eurokobuild S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewan.

R.C.S. Luxembourg B 61.922.

—  
M. Marc Diver, administrateur et administrateur délégué de la société EUROKOBUILD S.A., est domicilié 20, rue de Canach à L-5368 Schuttrange

Pour la société  
Signature  
Mandataire

Référence de publication: 2007024443/607/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08647. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**King's Cross Asset Funding 25, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 122.230.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'Associé Unique le 30 novembre 2006*

L'unique associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.  
et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007024492/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04787. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**ING RPPSE Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 99.824.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue au siège de la société le 24 novembre 2006*

- L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Steve van den Broek de son mandat de gérant de la société.  
- L'Assemblée nomme comme nouveau gérant pour une durée indéterminée Monsieur Nicolas Schreurs, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 novembre 2006.

Pour extrait sincère conforme  
ING RPPSE SOPARFI A S.à r.l.  
Signatures

Référence de publication: 2007024461/655/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08785. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Eurofinim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 67.434.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur de catégorie A Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024462/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10623. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Essel Consulting Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 52.434.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 28 décembre 2006, et actant la démission de l'administrateur HAGARA HOLDING S.A., avec siège social établi à L-1319 Luxembourg, 29, rue Léandre Lacroix, que la composition du Conseil d'Administration est dorénavant la suivante:

- Monsieur Sylvain Kirsch, dirigeant de sociétés, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau,

- la société OSBORNE ASSOCIATED S.A., avec siège social établi à 53rd Street, Urbanizacion Obarrio, Swiss Tower, 16th Floor, Panama,

- la société ESSEL CONSULTING GROUP Ltd, avec siège social établi à Pasa Estate, Road Town, Tortola, B.V.I.;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007024474/1051/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 2007, réf. LSO-CA05969. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**North Star Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 82.807.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024464/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10628. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Euro Broker Service S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 86.911.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024466/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10631. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Iron and Steel International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 103.699.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024468/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10633. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Fimolux International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 113.445.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024470/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10636. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Finance Agricole S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 114.763.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024471/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10638. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Milwaukee Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.758.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024473/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10639. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Terciel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 100.680.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire 5 novembre 2006*

Siège social:

Les actionnaires décident d'établir le siège de la société 6, place de Nancy L-2212 Luxembourg.

Commissaire:

En remplacement du commissaire démissionnaire, les actionnaires décident de nommer ABAX AUDIT, S.à r.l., 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg, en tant que commissaire avec effet au 22 octobre 2004 et ce jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2009.

Luxembourg, le 25 janvier 2007.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007024495/592/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10641. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Must Properties and Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 122.007.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024475/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10643. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017905) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Weekendesk International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 123.885.

---

**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1.- La société COPERNIC INVEST S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.
- 2.- La société LEISURE INVESTMENT COMPANY S.A., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

Ici représentées par Laurence Dony, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée****Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.**

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination WEEKENDESK INTERNATIONAL S.A.

**Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

**Art. 3. Objet.**

3.1. L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, l'exploitation de licences permettant l'organisation d'activités dans les domaines du divertissement, des vacances, du voyage et de l'hôtellerie tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger. La Société pourra également percevoir des royalties provenant de la détention de ces licences.

3.2. La société a également pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.3. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques, financières, mobilières et immobilières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

**Art. 4. Durée.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Titre II.- Capital**

**Art. 5. Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), divisé en 1.000 (mille) actions d'une valeur nominale de EUR 31,- (trente et un Euros) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.**

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 7. Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

**Art. 8. Nature des actions.** Les actions sont au porteur.

**Art. 9. Cession d'actions.** Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

### **Titre III.- Administration, Direction, Surveillance**

#### **Art. 10. Conseil d'administration.**

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

#### **Art. 11. Réunions du conseil d'administration.**

11.1. Le conseil d'administration peut élire parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

**Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

#### **Art. 13. Délégation de pouvoirs.**

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 14. Représentation de la société.** Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

#### **Art. 15. Commissaire aux comptes.**

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

### **Titre IV.- Assemblée Générale**

#### **Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.**

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

**Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire.** L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 10.00 heures.

**Art. 18. Autres assemblées générales.** Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

**Art. 19. Votes.** Chaque action donne droit à une voix.

## Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

### Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

### Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

## Titre VI.- Dissolution, Liquidation

### Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

## Titre VII.- Disposition générale

**Art. 23. Disposition générale.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

### *Dispositions transitoires*

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 1.000 (mille) actions comme suit:

	Actions
1.- COPERNIC INVEST S.A. ....	1
2.- LEISURE INVESTMENT COMPANY S.A. ....	999
Total: .....	1.000

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2012:
  - Mr Herbert Grossmann, docteur en droit, demeurant à 75, rue des Romains à L-2443 Senningerberg;
  - Mr Dominique Fontaine, employé privé, demeurant à 17, rue du Château à B-6747 Saint-Léger;
  - Mr Pierre Goffinet, employé privé, demeurant professionnellement à 167, route de Longwy à L-1941 Luxembourg
3. - Est appelée aux fonctions de commissaire pour la même période:
  - la société STRATEGO INTERNATIONAL S.à r.l., ayant son siège social à L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. Dony, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, vol. 157S, fol. 17, case 3. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007024481/211/166.

(070018145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Foncière de Montmélian, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 77.855.

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 28 décembre 2006 les décisions suivantes:

1. Renouvellement des mandats d'administrateurs:

- Monsieur Philippe Moreno, demeurant à Béréldange,
- FAST CAPITAL Ltd, avec siège social à Tortola, British Virgin Islands,
- TOP ASSET MANAGEMENT Ltd, avec siège social à Londres,

pour une nouvelle période de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

2. Nomination de la société ABAX AUDIT S.à r.l., avec siège social 6, place de Nancy à L-2212 Luxembourg, en qualité de Commissaire, pour un mandat de six ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2007.

Pour la société

WEBER ET BONTEMPS S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2007024493/592/22.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10644. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Carrera Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 36.955.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 janvier 2007*

Conformément à l'article 5 des statuts de la société et à l'article 49-8 de la loi sur les sociétés commerciales relatif aux actions rachetables, la Société a racheté, en date du 16 janvier 2007, 5.845 actions rachetables de catégorie B.

Luxembourg, le 17 janvier 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour CARRERA INVEST S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007024540/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, réf. LSO-CA08686. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**King's Cross Asset Funding 24, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.237.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'Associé Unique le 30 novembre 2006*

L'Unique Associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.  
et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2007024496/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Sloane Gardens, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue Joh F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.103.

*Extrait des résolutions écrites prises par l'Associé Unique le 30 novembre 2006*

L'Unique Associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.  
et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société**Signature**Un mandataire*

Référence de publication: 2007024499/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**International A.C.P. S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 18.110.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2006 à 14.00 heures*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Bernard Timmery. Le Conseil décide de laisser le poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Statutaire.

*Pour le Conseil d'Administration*  
A. de Murga / F. de Murga  
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007024519/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10386. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Lais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.721.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'Associé Unique le 30 novembre 2006*

L'Unique Associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,  
et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007024500/503/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**King's Cross Asset Funding 27, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.674.

—  
*Extrait des résolutions écrites prises par l'Associé Unique le 30 novembre 2006*

L'Unique Associé a nommé avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- M. Pascal Leclerc, résidant professionnellement au 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,  
et a accepté la démission avec effet immédiat de M. Godfrey Abel.

Le conseil de gérance se compose dorénavant comme suit:

- M. Pascal Leclerc, M. Michael S. Thomas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2007024501/1649/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04791. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**ACP Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 82.858.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2006 à 15.00 heures*

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Bernard Timmery. Le Conseil décide de laisser le poste vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Statutaire.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007024520/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10390. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070017890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Charterhouse Nova I, Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 123.930.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-eighth day of December,  
Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CHARTERHOUSE CAPITAL PARTNERS (VIII) LIMITED, a limited partnership incorporated and existing under the laws of England, having its registered office at 7th Floor Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2290328,

duly represented by Mrs Nicole Schmidt-Troje, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 22 December 2006.

The proxies, after having been signed *in varietur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing parties, acting in their hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of association of a société anonyme, which they declare organised among themselves as follows:

**A. Name - Duration - Purpose - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established among the subscriber and all those who may become holders of the shares hereafter issued, a company in the form of a société anonyme under the name of CHARTERHOUSE NOVA I (hereinafter the «Company»).

**Art. 2.** The Company is established for an unlimited period.

The Company may be dissolved at any moment by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

**Art. 3.** The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The company may borrow in any kind or form and issue bonds and notes.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purpose or which are related directly or indirectly to its purpose.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Within the same municipality, the registered office of the Company may be transferred by a resolution of the board of directors. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of directors.

If the board of directors determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would render impossible the normal activities of the Company at its registered office or the com-

munication between such registered office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

## B. Share capital - Shares

**Art. 5.** The subscribed capital is set at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) consisting of twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares having a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) each.

The authorised capital, including the issued share capital, is fixed at four hundred million euros (EUR 400,000,000.-) consisting of three hundred twenty million (320,000,000) shares with a par value of one euro twenty-five cents (EUR 1.25) per share. During the period of five years, from the date of the publication of these articles of association, the board of directors is hereby authorised to issue shares and to grant options to subscribe for shares, to such persons and on such terms as it shall see fit and specifically to proceed to such issue without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares issued.

The subscribed capital and the authorised capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

**Art. 6.** All shares of the Company shall be issued in registered form.

The issued shares shall be entered into the shareholder's register which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefore by the Company, and such register shall contain the name of each holder of shares, his address and the number of shares held by him.

The inscription of the shareholder's name in the shareholder's register evidences his right of ownership of such shares. A certificate shall be delivered upon request to the shareholder. Such certificate shall be signed by two members of the board of directors, or in case the Company is managed by one single director, by such director. The signatures shall be either manual or printed.

Any transfer of shares shall be recorded in the shareholders' register by delivery to the Company of an instrument of transfer satisfactory to the Company, or by a written declaration of transfer to be inscribed in the shareholders' register, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act accordingly and, each time, together with the delivery of the relevant certificate, if issued. Such inscription shall be signed by two members of the board of directors or by one or several persons duly authorised therefore by the board of directors.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements should be sent. Such address will also be entered into the shareholders' register.

In the event that a shareholder does not provide an address, the Company may permit a notice to that effect to be entered into the shareholders' register and the shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Company or at such other address as may be so entered into the shareholders' register by the Company from time to time, until another address shall be provided to the Company by such shareholder. A shareholder may, at any time, change his address as entered into the shareholders' register by means of a written notification to the Company at its registered office or at such other address as may be determined by the Company from time to time.

The Company recognizes only one single holder per share. In case one or more shares are jointly owned or if the title of ownership to such share(s) is divided, split or disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

## C. Management

**Art. 7.** The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least, composed of at least one (1) A Director, one (1) B Director and one (1) C Director, who need not to be shareholders of the Company. The directors shall be elected by the shareholders at the general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected.

However, if the Company is incorporated by one single shareholder or if its noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold their office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, the remaining directors elected by the general meeting of shareholders may meet and elect a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders.

**Art. 8.** The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose among its members one or more vice-chairmen. The board of directors may also choose a secretary, who need not to be a director and who may be instructed to keep the minutes of the meetings of the board of directors as well as to carry out such administrative and other duties as directed from time to time by the board of directors.

The chairman shall preside over all meetings of the board of directors, but in his absence, the members of the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of a majority of the directors present or represented at any such meeting.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting, the person(s) convening the meeting setting the agenda. Notice in writing or by telegram or facsimile or e-mail of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. This notice may be waived, either prospectively or retrospectively, by the consent in writing or by telegram or facsimile or e-mail of each director. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places described in a schedule previously adopted by resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, facsimile, or e-mail another director as his proxy. A director may represent more than one of his colleagues.

The board of directors may deliberate or act validly only if a majority of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors. If a quorum is not obtained within half an hour of the time set for the meeting the directors present may adjourn the meeting to a later time and venue. Notices of the adjourned meeting shall be given by the secretary to the board, if any, failing whom by any director.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In the event that in any meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. In case of a tie, the proposed decision is considered as rejected.

Any director may participate in a meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by such means of communication shall constitute presence in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors may also be passed by unanimous consent in writing which may consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every director. The date of such a resolution shall be the date of the last signature.

**Art. 9.** The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting. If the Company is managed by one single director, the latter shall sign the minutes.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two directors.

**Art 10.** The directors may only act at duly convened meetings of the board of directors or by written consent in accordance with article 8 hereof.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The Company is validly bound vis-à-vis third parties, by the joint signatures of at least one A Director, one B Director and one C Director of the board of directors, or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by the board of directors.

**Art. 12.** The board of directors may generally or from time to time delegate the power to conduct the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation to such management as provided for by article 60 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies to an executive or other committee or committees whether formed from among its own members or not, or to one or more directors, managers or other agents

who may act individually or jointly. The board of directors shall determine the scope of the powers, the conditions for withdrawal and the remuneration attached to these delegations of authority including the authority to sub-delegate.

The board of directors may also confer special powers upon one or more attorneys or agents of its choice.

**Art. 13.** In case of a conflict of interests of a director, it being understood that the mere fact that the director serves as a director of a shareholder or of an affiliated company of a shareholder shall not constitute a conflict of interests, he must inform the board of directors of any conflict and may not take part in the vote but will be counted in the quorum. A director having a conflict on any item on the agenda must declare this conflict to the chairman before the meeting starts.

Any director having a conflict due to a personal interest in a transaction submitted for approval to the board of directors conflicting with that of the Company, shall be obliged to inform the board thereof and to cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in the deliberations regarding the item of the agenda of the meeting for which he is conflicted. He may take part in the deliberations regarding the other items on the agenda. At the following general meeting, before any other resolution to be voted on, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have a personal interest conflicting with that of the Company.

#### **D. General meetings of shareholders**

**Art. 14.** Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of the shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such requests must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

The annual general meeting shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Company or at such other place as specified in the notice of the meeting, on the first Monday of the month of June of each year at 10 a.m.

If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following bank business day in Luxembourg.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address in the register of shareholder, or as otherwise instructed by such shareholder.

The general meeting of shareholders shall designate its own chairman who shall preside over the meeting. The chairman shall designate a secretary who shall keep minutes of the meeting.

The business transacted at any meeting of the shareholders shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal, three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior the general meeting which they are related to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions which must be fulfilled by shareholders in order to attend a meeting of shareholders.

If all shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the general meeting may take place without notice of meeting.

### **E. Supervision**

**Art. 15.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The statutory auditor(s) shall be appointed and dismissed by the general meeting of shareholders. Their term of office may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms. Pursuant to certain condition, the statutory auditor(s) may be replaced by one or several réviseurs d'entreprise.

### **F. Financial year - Profits**

**Art. 16.** The accounting year of the Company shall commence on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.

**Art. 17.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be paid out in accordance with the provisions of law.

### **G. Liquidation**

**Art. 18.** In the event of dissolution of the company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities, appointed by the meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

### **H. Amendment of the articles of incorporation**

**Art. 19.** These articles of incorporation may be amended from time to time by the general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for in article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

### **I. Applicable law**

**Art. 20.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

**Art. 21.** The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

#### *Transitory provisions*

- 1) The first accounting year shall begin at the date of incorporation and shall terminate on the 31 December 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall take place in the year 2008.

#### *Subscription and payment*

All the twenty-four thousand eight hundred (24,800) shares have been entirely subscribed by CHARTERHOUSE CAPITAL PARTNERS VIII, Ltd, pre-named.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is as of now available to the company, as it has been justified to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euros.

#### *Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in Article 26 of the law of 10 August 1915, as amended, on commercial companies have been fully observed.

*Resolutions of the sole shareholder*

The sole shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately passed the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolves to fix the number of directors to three and elect the following persons as members of the board of directors for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2010:

The following person is appointed as A Director:

- CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, having its registered office at Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, registered with Companies House, under registration number 2260243;

The following person is appointed as B Director:

- Mr Marc Elvinger, maître en droit, born in Luxembourg on 10 January 1975, with professional address at 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

The following person is appointed as C Director:

- Mr Christophe El Gammal, economist, born in Uccle on 9 August 1967, with private address at 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-Sur Alzette.

*Second resolution*

The sole shareholder resolves to elect VO CONSULTING LUX SA, with registered office at 8, rue Haute, L-4963 Clémency, as statutory auditor of the Company for a term to expire at the annual general meeting called to approve the accounts of the accounting year ended 2010.

*Third resolution*

The registered office of the Company is set at 174, route de Longwy, L-1940, Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by his first and surnames, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CHARTERHOUSE CAPITAL PARTNERS (VIII) LIMITED, un limited partnership régi par les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 7th Floor Warwick Court, Paternoster Square, Londres EC4M 7DX, Royaume-Uni, enregistrée auprès de la Compañie House sous le numéro 2290328,

dûment représentée par Madame Nicole Schmidt-Troje, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006;

La procuration signée ne varietur par le comparant et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, aux termes de la capacité avec laquelle il agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer comme suit:

**A. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination CHARTERHOUSE NOVA I (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra procéder à des emprunts sous quelque forme que ce soit et de quelque nature que ce soit, de même qu'elle pourra émettre des titres et des obligations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut par ailleurs réaliser toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Le siège social pourra être transféré à l'intérieur de la même commune par décision du conseil d'administration. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans l'hypothèse où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social de la Société à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## B. Capital social - Actions

**Art. 5.** La Société a un capital souscrit de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune.

Le capital autorisé est fixé à quatre cent million d'euros (EUR 400.000.000,-) représenté par trois cent vingt million (320.000.000) d'actions d'une valeur nominale d'un euro et vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Pendant une période de cinq ans à partir de la publication de ces statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre des actions et à consentir des options pour souscrire aux actions de la société, aux personnes et aux conditions qu'il détermine et plus spécialement de procéder à une telle émission sans réserver aux anciens actionnaires un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra, aux conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

**Art. 6.** Toutes les actions de la Société seront uniquement émises sous forme nominative.

Toutes les actions émises seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque propriétaire d'actions, son domicile, ainsi que le nombre d'actions qu'il détient.

Le droit de propriété de l'actionnaire sur les actions s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat constatant cette inscription sera délivré sur demande à l'actionnaire. Ce certificat devra être signé par deux membres du conseil d'administration ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. Les signatures pourront être manuscrites ou imprimées.

Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actionnaires au moyen de la remise à la Société d'un instrument de transfert accepté par la Société, ou par une déclaration de transfert écrite, portée au registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par le mandataire valablement désigné à cet effet, et, à chaque fois, avec la remise à la Société du certificat d'actions qui s'y rapporte, s'il en avait été émis un. Une pareille inscription devra être signée par deux membres du conseil d'administration, ou par une ou plusieurs autres personnes dûment autorisées à cet effet par le conseil d'administration.

Tout actionnaire devra fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les communications et informations pourront être envoyées. Cette adresse sera également inscrite au registre des actionnaires.

Dans l'hypothèse où un actionnaire ne fournit pas d'adresse à la Société, la Société sera autorisée à en faire mention au registre des actionnaires, et l'adresse de l'actionnaire sera censée être le siège social de la Société ou toute autre adresse inscrite au registre des actionnaires, jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée à la Société par l'actionnaire. Celui-ci pourra à tout moment faire changer l'adresse portée au registre des actionnaires par une déclaration écrite, envoyée au siège social de la Société ou à telle autre adresse fixée par celle-ci.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, démembrés ou litigieux, les personnes invoquant un droit sur la/ les action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions.

## C. Gestion

**Art. 7.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, composé au moins d'Administrateur(s) A, d'Administrateur(s) B et d' Administrateur(s) C, qui ne sont pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émo-

luments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus.

Toutefois, si la Société est constituée par un seul actionnaire ou s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six (6) années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'assemblée générale des actionnaires pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le conseil d'administration.

Le président préside les réunions du conseil d'administration. En l'absence du président, les membres du conseil d'administration peuvent désigner un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore, par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du conseil d'administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion. Dans l'hypothèse où, lors d'une réunion du conseil d'administration, il y a égalité de voix en faveur ou contre une résolution, le président de la réunion aura une voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer pleinement et activement. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou, en son absence, par le président pro tempore qui aura assumé la présidence de cette réunion. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux administrateurs.

**Art. 10.** Les administrateurs ne peuvent agir que dans le cadre de réunions du conseil d'administration régulièrement convoquées, ou par confirmation écrite conformément à l'article 8 ci-dessus.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour pouvoir adopter les actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

**Art. 11.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'au moins un Administrateur A, d'au moins un Administrateur B et d'au moins un Administrateur C ou par la (les) autre(s) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

**Art. 12.** Le conseil d'administration peut déléguer de manière générale ou ponctuellement la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, à un directeur ou à un ou plusieurs comités, qu'ils soient composés de ses propres membres ou non, ou à un ou plusieurs administrateurs, gérants ou autres mandataires susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir, y compris le pouvoir de subdéléguer.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs mandataires ou représentants de son choix.

**Art. 13.** Lorsque surgit le cas d'un conflit d'intérêts avec un administrateur, étant entendu que le simple fait que l'administrateur soit l'administrateur d'un actionnaire ou d'une société affiliée d'un actionnaire n'est pas constitutif d'un conflit d'intérêts, cet administrateur doit informer le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts et ne pourra pas prendre part au vote. Un administrateur ayant un conflit d'intérêts sur tout objet de l'ordre du jour doit déclarer ce conflit d'intérêts au président avant que la réunion ne débute.

Tout administrateur ayant un intérêt personnel dans une transaction soumise pour approbation au conseil d'administration opposé avec l'intérêt de la Société, devra être obligé d'informer le conseil et de faire enregistrer cette situation dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas prendre part aux délibérations se rapportant au point de l'ordre de jour de la réunion pour lequel le conflit existe. Il pourra prendre part aux délibérations se rapportant aux autres points inscrits à l'ordre du jour. A l'assemblée générale suivante, avant toute autre résolution soumise au vote, un rapport spécial devra être établi sur toutes transactions dans lesquelles un des administrateurs peut avoir un intérêt personnel opposé à celui de la Société.

#### **D. Assemblées Générales des actionnaires**

**Art. 14.** L'assemblée générale des actionnaires représente l'ensemble de tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir le conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'agenda de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle se réunit, conformément à la loi luxembourgeoise, au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, légal ou bancaire, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Les actionnaires seront convoqués par un avis de convocation énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée au moins huit jours avant l'assemblée à tout détenteur d'actions à son adresse portée au registre des actionnaires, ou suivant toutes autres instructions données par cet actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera son président et ce dernier présidera l'assemblée. Le président désignera un secrétaire qui sera chargé de dresser le procès-verbal de l'assemblée.

Les sujets traités lors d'une assemblée des actionnaires seront limitées aux sujets inscrits à l'ordre du jour (dans lequel seront inscrits tous les sujets requis par la loi) et les transactions se rapportant à ces points.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et de pleinement et activement à l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix lors de toute assemblée générale. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par mandat écrit par un mandataire qui n'a pas besoin d'être mandataire.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur un amendement à apporter aux statuts, dans le cas duquel ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

### E. Surveillance

**Art. 15.** Les opérations de la société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. Le(s) commissaire(s) est(sont) désigné(s) et révoqué(s) par l'assemblée générale des actionnaires. La durée de leur fonction ne peut excéder six (6) ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat. Sous certaines conditions, le(s) commissaire(s) peut(peuvent) être remplacé(s) le cas échéant par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

### F. Exercice financier - Bénéfices

**Art. 16.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

**Art. 17.** Sur les bénéfices annuels nets de la société, cinq pour cent (5%) seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que le montant atteindra dix pour cent (10%) du capital souscrit de la société et aussi longtemps qu'il sera maintenu, comme cela est énoncé à l'article 5 des présentes ou comme le capital social pourra le cas échéant être augmenté ou réduit tel que prévu à l'article 5 des présentes.

L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du gérant, décidera la manière dont le restant des bénéfices annuels nets sera affecté.

Des dividendes provisoires pourront être distribués par le gérant en observant les dispositions légales.

### G. Liquidation

**Art. 18.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires et qui peuvent être des personnes physiques ou morales. Ils sont nommé(s) par l'assemblée générale qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur.

Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social.

### H. Modification des statuts

**Art. 19.** Les présents statuts pourront être modifiés, périodiquement par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

### I. Loi applicable

**Art. 20.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales.

**Art. 21.** Les présents statuts ont été rédigés en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre les deux textes, la version anglaise prévaudra.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

*Subscription*

Toutes les vingt-quatre mille huit cents (24.800) actions ont été souscrites par CHARTERHOUSE CAPITAL PARTNERS (VIII) LIMITED, prédéfinie.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euro (EUR 31.000,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cent euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

*Résolutions de l'actionnaire unique*

L'actionnaire unique, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'actionnaire unique décide de fixer le nombre d'administrateurs à trois et d'élire les personnes suivantes au conseil d'administration de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2010.

La personne suivante a été nommée Administrateur A:

- CHARTERHOUSE CORPORATE DIRECTORS LIMITED, ayant son siège social à 7th Floor, Warwick Court, Paternoster Square, London, EC4M 7DX, United Kingdom, enregistrée auprès de la Companies House, sous le numéro 2260243.

La personne suivante a été nommée Administrateur B:

- M. Marc Elvinger, maître en droit, né à Luxembourg le 10 janvier 1975, ayant comme adresse professionnelle 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

La personne suivante a été nommée Administrateur C:

- M. Christophe El Gammal, économiste, né à Uccle le 9 août 1967 ayant comme adresse 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-Sur Alzette.

*Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer VO CONSULTING LUX SA dont le siège social se situe au 8, rue Haute, L-4963 Clémency, comme commissaire de la Société pour une période expirant à l'assemblée générale annuelle réunie pour approuver les comptes de l'exercice social de l'année 2010.

*Troisième résolution*

Le siège social de la Société est fixé au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date à la date susmentionnée.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: N. Schmidt-Troje, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 40, case 10. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007024995/211/573.

(070019233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

**Oligarum, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5553 Remich, 8, Quai de la Moselle.

R.C.S. Luxembourg B 123.927.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Monsieur Willy Brauer, cuisinier, né à Paris (France) le 28 octobre 1969, demeurant à D-54668 Ferschweiler, 15, Gartenstrasse.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de OLIGARUM.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Remich.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant - gelateria avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil sept.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Willy Brauer, cuisinier, né à Paris (France) le 28 octobre 1969, demeurant à D-54668 Ferschweiler, 15, Gartenstrasse, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associé unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-5553 Remich, 8, Quai de la Moselle.
- Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée, Monsieur Willy Brauer, prénommé.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de son gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: W. Brauer, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2007, vol. 157S, fol. 53, case 5. — Reçu 125 euros.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 janvier 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007025019/222/75.

(070019229) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

**Caselex S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Yellow Perfection S.à r.l.).

Siège social: L-7322 Steinsel, 32, Montée Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 87.167.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n<sup>o</sup> 46056 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007024635/211/12.

(070017984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**RM Décor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1338 Luxembourg, 22, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 123.929.

—

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A comparu:

Madame Rosa Maria De Sousa Pereira, couturière, née à Santo Tirso (Portugal) le 27 janvier 1960, épouse de Monsieur Joaquim Carneiro Goncalves, demeurant à L-1338 Luxembourg, 22, rue du Cimetière.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle déclare constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société à responsabilité limitée prend la dénomination de RM DECOR S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet la confection de rideaux avec vente d'articles de décoration pour intérieurs ainsi que la retouche de vêtements.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mil sept.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Rosa Maria De Sousa Pereira, couturière, née à Santo Tirso (Portugal) le 27 janvier 1960, épouse de Monsieur Joaquim Carneiro Goncalves, demeurant à L-1338 Luxembourg, 22, rue du Cimetière, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'associée unique reconnaît.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Tous les points non expressément prévus aux présents statuts seront déterminés en accord avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire a pris les décisions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-1338 Luxembourg, 22, rue du Cimetière.
- Est nommée gérante unique, pour une durée indéterminée, Madame Rosa Maria De Sousa Pereira, préqualifiée.
- La société se trouve engagée en toutes circonstances par la seule signature de la gérante unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elle connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. M. De Sousa Pereira, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, vol. 157S, fol. 58, case 7. — Reçu 124 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 31 janvier 2007.

T. Metzler.

Référence de publication: 2007025017/222/76.

(070019232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

**Ecodur, Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 123.873.

---

**STATUTS**

L'an deux mille six, le vingt-sept décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Madame Ariette Gillet, sans profession, née à Champion, (Belgique), le 21 mars 1947, demeurant à B-6971 Tenneville (Champion), Chemin de Sainte-Ode, 9, (Belgique).

ici représentée par Madame Michèle Grisard, employée privée, demeurant professionnellement à L-8399 Steinfort (Windhof), 9, route des Trois Cantons, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer:

**Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions, ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de ECODUR (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

La Société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet l'achat, la vente, la location et l'échange, la gérance et la gestion, la promotion et la mise en valeur d'immeubles.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques.

La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Windhof, (Grand-Duché de Luxembourg).

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

**Titre II.- Capital social - Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont au porteur.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **Titre III.- Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3<sup>e</sup> vendredi du mois de mai à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou telefax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### **Titre IV.- Conseil d'administration**

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou par la signature conjointe de tous les administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### **Titre V.- Surveillance de la société**

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### **Titre VI.- Exercice social - Bilan**

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, Madame Ariette Gillet, préqualifiée, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Madame Céline Depiesse, administratrice de société, née à Namur, (Belgique), le 19 novembre 1979, demeurant à L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg;
  - b) Madame Nadia Ben Abdelkader, conseil économique, née à Tanger, (Maroc), le 1<sup>er</sup> avril 1966, demeurant L-2561 Luxembourg, 33, rue de Strasbourg;
  - c) Madame Claudine Wattier, administratrice de société, née à Ellezelles, (Belgique), le 28 juin 1947, demeurant à B-6760 Virton, 7, rue des Marronniers, (Belgique).
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
  - Madame Isabelle Louis, comptable-fiscaliste, née à Libramont, (Belgique), le 21 mai 1973, demeurant à B-6971 Champion, 16, rue des Fers, (Belgique).
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- Le siège social est établi à L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Céline Depiesse, préqualifiée, laquelle pourra valablement engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Grisard, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 4 janvier 2007, vol. 540, fol. 57, case 7. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007024639/231/216.

(070017869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Beauce Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 122.731.

*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'administration du 15 janvier 2007*

Aux termes d'une délibération en date du 15 janvier 2007, le Conseil d'Administration a coopté en qualité de nouvel administrateur à compter du 15 janvier 2007 pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir:

- Monsieur Luc Verelst, directeur de société, né le 23 avril 1954 à Wilrijk (Belgique), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Jean Lambert, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

- Madame Sandrine Antonelli, employée privée, née le 6 mars 1969 à Savigny-sur-Orge (France), demeurant professionnellement au 207, route d'Arlon à L-1150 Luxembourg,

en remplacement de Monsieur Patrice Yande, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire qui se tiendra en l'année 2011.

Pour extrait sincère et conforme

BEAUCE MANAGEMENT S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007024642/1022/24.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA10019. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Field Conseil S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 123.914.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Samen (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1) Monsieur Daniel Gheza, dirigeant de société, né le 25 décembre 1952 à Virton (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps;

2) Monsieur Philippe Denis, dirigeant de société, né le 28 septembre 1959 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps;

3) Monsieur Jean-Lin Berge, dirigeant de société, né le 25 janvier 1958 à Dombasle (France), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

**Art. 2. Objet social.** L'objet de la Société est de gérer et d'administrer des portefeuilles de capital à risque tels que des sociétés en capital à risque et notamment d'acquérir et de détenir une participation dans FIELD SICAR S.C.A., une société d'investissement en capital à risque organisée sous la forme d'une société en commandite par actions, dûment constituée et existant en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg et notamment la loi du 15 juin 2004 relative aux sociétés d'investissement en capital à risque et d'agir en tant qu'associé commandité de la prédite société en commandite par actions.

La Société pourra exercer toute activité commerciale ou financière liée à l'accomplissement de son objet et pourra fournir à titre accessoire des conseils en fusions ou acquisitions. La Société pourra effectuer des emprunts de toute forme et de toute sorte et émettre des obligations et des certificats en conformité avec la loi.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Nom.** La Société aura la dénomination: FIELD CONSEIL S.à r.l.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7. Modification du capital.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

**Art. 8. Paiements.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9. Bénéficiaires multiples.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10. Cession de parts.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11. Gestion de la société.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérants de catégorie B.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du gérant de catégorie A ou par la signature conjointe de deux gérants de catégorie B ou à défaut de pluralité de gérants de catégorie B par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou agents ad hoc et peut notamment se faire assister par toute sorte d'experts en matière d'investissement en capital à risque ou autres.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, le gérant de catégorie A assumera la présidence du conseil de gérance et portera le titre de président du conseil de gérance. Il assumera la gestion journalière de la Société. Les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés. En cas de partage de voix au sein du conseil de gérance la voix du président du conseil de gérance sera prépondérante.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant leur identification et ayant pour effet que tous les gérants participent au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituent le même document. En cas de gérant unique, les décisions sont actées dans des résolutions écrites ou dressées par écrit.

**Art. 12. Responsabilité des gérants.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 13. Assemblées Générales, Décision des associés, Modifications des statuts.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 14. Année sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

**Art. 15. Comptes annuels.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 17. Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Souscription - Libération*

Toutes les cent vingt-quatre (124) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Daniel Gheza, prénommé, quarante-deux parts sociales . . . . .	42
2.- Monsieur Philippe Denis, prénommé, quarante et une parts sociales . . . . .	41
3.- Monsieur Jean-Lin Berge, prénommé, quarante et une parts sociales . . . . .	41
Total: cent vingt-quatre parts sociales . . . . .	124

Les parties comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en numéraire.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Les associés prénommés se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants:
  - Monsieur Daniel Gheza, dirigeant de société, né le 25 décembre 1952 à Virton (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps, gérant de catégorie A et président du conseil de gérance;
  - Monsieur Philippe Denis, dirigeant de société, né le 28 septembre 1959 à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps, gérant de catégorie B;

- Monsieur Jean-Lin Berge, dirigeant de société, né le 25 janvier 1958 à Dombasle (France), ayant son adresse professionnelle à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps, gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-4702 Pétange, 24, rue Robert Krieps.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

#### *Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à mille quatre cents euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Gheza, P. Denis, J. L. Berge, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 911, fol. 6, case 4. — Reçu 124 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1<sup>er</sup> février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007025011/239/156.

(070018977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

#### **Transbel Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.354.

---

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 26 janvier 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007024658/5770/12.

(070018217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

#### **Investal Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 27.998.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 45.681 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007024652/211/11.

(070018187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

#### **Black Diamond CLO 2006-1 (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 115.069.

---

#### EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par les Actionnaires lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de BLACK DIAMOND CLO 2006-1 (LUXEMBOURG) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 115.069 (la «Société») qui s'est tenue au siège social de la Société le 9 janvier 2007, que:

1. les démissions de TMF CORPORATE SERVICES S.A. et Jan Willem van Koeverden Brouwer de leur fonction d'administrateurs ont été acceptées avec effet au 9 janvier 2007.

2. En remplacement de de TMF CORPORATE SERVICES S.A. et Jan Willem van Koeverden Brouwer, Messieurs Paul van Baarle et Jorge Pérez Lozano, tous deux demeurant professionnellement au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, ont été élus administrateurs de la Société, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2007.

Pour extrait sincère et conforme

J. W. van Koeverden Brouwer / R. van Schol

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007024630/805/24.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2007, réf. LSO-CA05478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

### **Naropa Properties Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 123.872.

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société espagnole NAROPA PROPERTIES S.L., établie et ayant son siège social à E-47001 Valladolid (Espagne), calle Calixto Fernandez de la Torre, n° 6, immatriculée au Registre de Commerce de Valladolid, al Tomo 1.130, Libro 0, Seccion 8a, Folio 47, Hoja n° va-16.388, Inscripcion la, provista de C.I.F. n° B/78/077724,

ici représentée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à L-6410 Echternach, 11, Impasse Alferweiher, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **I. Nom, Durée, Objet, Siège Social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de NAROPA PROPERTIES LUXEMBOURG S.A. (ci-après la «Société»).

**Art. 2.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations.

La société a encore pour objet de toucher des indemnités et des rémunérations en tant qu'administrateur de sociétés ainsi que l'administration et la gérance de sociétés.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

## III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou telefax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou telefax un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au

conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

#### V. Surveillance de la Société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2008.

##### *Souscription et libération*

Toutes les actions ont été souscrites par la société espagnole NAROPA PROPERTIES S.L., prédésignée.

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

##### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ mille cinq cent cinquante euros.

##### *Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et le nombre des commissaires à un (1).
2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la société:
  - a) La société espagnole NAROPA PROPERTIES S.L., établie et ayant son siège social à E-47001 Valladolid (Espagne), calle Calixto Fernandez de la Torre, n° 6, immatriculée au Registre de Commerce de Valladolid, al Tomo 1.130, Libro 0, Seccion 8a, Folio 47, Hoja n° va-16.388, Inscripton la, provista de C.I.F. n° B/78/077724;
  - b) Monsieur Christophe Antinori, avocat à la cour, né à Woippy (France), le 8 septembre 1971, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire;

c) Monsieur Edouard Maire, directeur comptable, né à Rennes (France), le 18 mai 1977, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

3. A été nommée commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Guillaume Bernard, responsable comptable, né à Thionville (France), le 18 avril 1973, demeurant à F-57160 Rozérieulles, 13, avenue des Champs (France).

4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de 2012.

5. L'adresse de la Société est établie à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

Dont acte, passé à Junglinster, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 janvier 2007, vol. 540, fol. 75, case 4. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007024637/231/223.

(070017868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

**Easyfairs Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 83, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 98.998.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue à Luxembourg le 12 décembre 2006:

- Les administrateurs suivants ont été renommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012:
- EFI S.A., représenté par Yves Morettini, administrateur de sociétés, 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg;
- Eric Everard, administrateur de sociétés, 8, Drève Aurélie Solvay, B-1150 Woluwé-Saint-Pierre, Belgique;

Son mandat en tant qu'administrateur-délégué est également prolongé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012;

- Muriel Morettini, administrateur de sociétés, 83, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg.
- Jean-François Quentin, né le 6 décembre 1960 à Paris, chief operating officer et directeur financier, 97, boulevard Louis-Schmidt, B-1040 Bruxelles, Belgique.
- Benoît David, né le 28 juin 1971 à Namur, administrateur de sociétés, 4, rue Haute, B-1457 Walhain, Belgique.
- Le Commissaire aux comptes, Colette Mosser, demeurant professionnellement au 86, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007025163/6312/28.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10683. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

**TRALUX, Société Générale de Travaux - Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3254 Bettembourg, 156, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 12.975.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G. d'Huart  
Notaire

Référence de publication: 2007024633/207/11.

(070017987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Centerra Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Hammersmith S.à r.l.).

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 116.497.

---

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 43842 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger  
Notaire

Référence de publication: 2007024634/211/12.

(070017985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Marie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.801.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2006.

Signature  
Notaire

Référence de publication: 2007024649/242/12.

(070018163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Graphic Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 56.657.

---

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 21 janvier 2007 que:

1. Monsieur David De Marco a démissionné de son poste d'administrateur, en date du 20 décembre 2006.
2. Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique) le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg est coopté administrateur en remplacement de Monsieur David De Marco.

Il reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

Pour extrait conforme  
Signature

Référence de publication: 2007025152/6312/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 janvier 2007, réf. LSO-CA09226. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2007.

---

**Edwin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 92.397.

---

EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024622/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10962. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018404) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**International Gas Distribution S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 78.455.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024625/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Bellefontaine S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 47.721.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire en date du 18 octobre 2006*

Sont reconduits pour une nouvelle période statutaire jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2011, les mandats de:

- Madame Caterina Scotti, Madame Eliane Irthum en tant qu'administrateurs et Madame Sylvie Theisen en tant qu'administrateur et administrateur-délégué
- Monsieur Fons Mangen, Ettelbrück en tant que Commissaire aux Comptes

Pour extrait sincère et conforme

BELLEFONTAINE S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007024511/788/18.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2007, réf. LSO-CA09915. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---

**Giunone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 107.076.

—  
EXTRAIT

Suite à un changement d'adresse, l'Administrateur Gianluca Ninno, est désormais domicilié professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007024590/799/15.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA10979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070018416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2007.

---